



Mairie de
Saint-Denis-en-Val
Loiret

Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

ID : 045-214502742-20240104-2024D002-CC



DECISION DU MAIRE N° 2024.D.002

**Objet : Contrat pour la réalisation d'un Cabaret - Théâtre
– De Bacchus à Cupidon**

Le Maire de la Commune de SAINT DENIS EN VAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122.22 et L.2122.23 et le Code des Communes pour la partie réglementaire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020/028 en date du 26 mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal à Mme le Maire,

Considérant qu'en application du quatrième de cette délibération, le Maire est autorisé à attribuer et à signer les marchés publics sans formalités préalables en raison de leur montant conformément au Code de la commande publique,

Vu l'offre proposée par la Cie du Spectacle de Poche pour la réalisation d'une pièce de Théâtre-Cabaret.

DECIDE

Article 1^{er} : DE CONCLURE un contrat avec la société Clin d'œil compagnie – dont le siège social est situé **12, rue de la république 45800 Saint Jean de Braye**, pour la réalisation d'une pièce de Théâtre-Cabaret en avril, sur la commune de Saint Denis-en-Val.

Article 2 : Le montant du contrat pour le concert est de 3798€ TTC.

Article 3 : DEMANDE au département du Loiret une subvention dans le cadre du dispositif En scène ! à hauteur de 40% de la dépense subventionnable.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget communal.

Fait à Saint Denis en Val, le 02/01/2024

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le